



Communiqué de presse daté du [date d'envoi du communiqué]

## **[Nom de la ville]** participera à la septième édition du Jour de la Nuit qui aura lieu le samedi 10 octobre 2015

**[Nom de la ville]**, le [date d'envoi du communiqué] – Consciente des effets de la pollution lumineuse sur les écosystèmes nocturnes, le paysage, le ciel étoilé et notre santé, et voulant être acteur de cette soirée de sensibilisation, la ville de [nom de la ville] a décidé de s'engager et de participer à la septième édition du Jour de la nuit, qui se tiendra le 10 octobre prochain.

Afin de découvrir ou redécouvrir le temps d'un soir les charmes d'une nuit préservée de toute pollution lumineuse, cette participation prendra la forme d'une extinction symbolique de l'éclairage [décrire les lieux emblématiques et monuments éteints] à partir de 20h, heure nationale d'extinction de l'éclairage public. **[Option]** : La ville a également décidé d'organiser une sortie nature [décrire la sortie] à partir de [XXHXX] / d'organiser une observation de la voûte étoilée dont le rendez-vous est donné dès [XXHXX] à [précisez le lieu], en collaboration avec [nom structure]. ]

Cette animation est gratuite et ouverte à toutes celles et ceux qui s'intéressent, de près ou de loin, à l'observation des étoiles et aux mille et une merveilles offertes par une biodiversité nocturne à préserver.

Pour [Madame/Monsieur XXX le maire/adjoint-e], « l'éclairage extérieur, bien que nécessaire, représente une grosse part du budget de la commune. En limitant dans la quantité et dans la durée cet éclairage, nous pouvons réduire les nuisances lumineuses significativement et limiter le gaspillage énergétique en faisant des économies. En éteignant certains luminaires, nous pouvons retrouver la magie d'une nuit préservée. C'est tout le sens de notre participation à la septième édition du Jour de la Nuit ».

L'année 2015 a été riche en matière de politiques environnementales. Tout d'abord, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée par l'Assemblée Nationale le 22 juillet 2015, couplée à la Conférence des Parties de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21), qui se tiendra en fin d'année, sont autant d'événements qui démontrent la nécessité d'agir dès aujourd'hui et concrètement en faveur de notre environnement. Les mesures législatives actuelles sont jugées trop peu contraignantes et il est nécessaire d'avancer vers la reconnaissance des différents secteurs qui polluent notre environnement, dont l'éclairage. Le Jour de la Nuit est donc l'occasion pour [nom de la ville] d'être cohérent et de placer ses animations sous le signe de l'exemplarité environnementale et de la lutte contre les sources de gaspillage énergétique.

Initié par l'association l'Agir pour l'Environnement, le Jour de la Nuit est désormais une opération annuelle pleinement reconnue qui mobilise plusieurs centaines de collectivités et associations locales. Cette nuit noire se veut être un événement festif permettant de sensibiliser le grand public aux effets des nuisances lumineuses. En partenariat avec collectif de 23 structures\*, le Jour de la Nuit rassemblera ce samedi 10 octobre pas moins de 400 collectivités et associations locales.

**> Pour plus d'information sur le Jour de la Nuit, se reporter au site [www.jourdelanuit.fr](http://www.jourdelanuit.fr) qui référence précisément les centaines d'événements prévus le Samedi 10 octobre 2015.**

### Contact presse :

[Madame/Monsieur XXX, fonction] – Tél. [XX.XX.XX.XX.XX]

Agir pour l'Environnement : Mickaël Huet, Tél. 01.40.31.02.37 – Mail : mhuet@jourdelanuit.fr

